

Appel à projets régional
« Pour une dynamique culturelle dans les quartiers »
Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie
Edition 2014

Dans le cadre du plan d'action « Dynamique Espoir Banlieues » présenté lors du comité interministériel des villes du 20 juin 2008, le ministère de la Culture et de la Communication s'est engagé sur un plan triennal (2009-2011) en faveur des quartiers prioritaires. Ainsi durant trois ans a été lancé un appel à projets national « Pour une dynamique culturelle dans les quartiers », doté d'un fonds annuel de 2M d'euros.

Au terme de cet exercice triennal et au vu des conclusions de l'évaluation de ce dispositif, le ministère de la Culture a souhaité poursuivre les efforts engagés. Dans cette perspective la direction régionale des affaires culturelles de Haute-Normandie a lancé un appel à projets régional en 2012 et le renouvelle pour la troisième année en 2014.

PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS

LES OBJECTIFS

- **Favoriser** l'accès à la culture des populations des zones urbaines sensibles ;
- **Développer**, et pérenniser une offre artistique et culturelle diversifiée et d'excellence ;
- **Valoriser** la diversité des cultures et des modes d'expressions dans un souci de dialogue interculturel ;
- **Favoriser** la mixité sociale et la circulation des publics entre centre et périphérie
- **Structurer** les partenariats entre les différents acteurs, former les médiateurs et les acteurs sociaux et associatifs de la culture.

LES CHAMPS D'INTERVENTION

Ce programme vise l'ensemble des secteurs artistiques et culturels et toutes les dimensions de la culture. Sont ainsi concernés les champs du spectacle vivant, du patrimoine, des arts plastiques de l'audiovisuel, du livre et de la lecture, des pratiques numériques...

Les projets éligibles peuvent être :

- des actions favorisant les pratiques artistiques et culturelle des habitants,
- des actions favorisant l'accès des habitants à l'offre culturelle et artistique,
- des actions de professionnalisation,
- des actions de formation à destination des acteurs des champs social et/ou culturel afin de favoriser une médiation adaptée

La dimension artistique et culturelle du projet est déterminante et les acteurs impliqués doivent être des professionnels reconnus.

LES PARTENARIATS

L'appel à projets vise à stimuler les coopérations entre acteurs du champs artistique et culturel et du champ social travaillant sur les quartiers. A toutes les étapes du projet, le partenariat opérationnel devra être construit et donc explicite dans la présentation de la démarche.

L'aide apportée doit permettre d'encourager les opérateurs à coopérer de manière durable et structurée. Seront privilégiés les projets favorisant l'implantation et le développement des actions sur le territoire et notamment ceux qui seront en mesure de réunir les cofinancements publics et/ou privés nécessaires à la pérennité des projets.

CRITERES D'ELIGIBILITE ET DE SELECTION

LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires en sont les structures associatives de proximité relevant des champs culturel et/ou social travaillant à destination des populations des quartiers prioritaires tels que définis ci-après et en capacité de porter des actions culturelles exemplaires au niveau de la démarche tant artistique ou culturelle que partenariale. Les institutions relevant du ministère de la culture et de la communication ne peuvent en être bénéficiaires mais sont invitées à coopérer avec les structures porteuses des projets.

LES TERRITOIRES

Les projets retenus devront concerner au moins un des quartiers prioritaires énumérés ci-dessous :

Pour le Département de l'Eure :

Evreux (La Madeleine)
Louviers (Maison Rouge)
Val-de-Reuil (Germe de ville)
Vernon (Valmeux)

Pour le Département de Seine-Maritime :

Canteleu (Cité Rose, Cité Verte)
Le Havre (Caucriauville, Mont Gaillard, La Forêt Bois de Bléville, Mare Rouge)
Rouen (Les Sapins, Châtelet, La Lombardie, La Grand'Mare)
Saint-Etienne-du-Rouvray (Cité du Château Blanc)
Elbeuf (Le Puchot, Mesliers, Mont Duve)
Cléon (Les Fleurs, Lacroix, Les Feugrais)

L'EVALUATION

Dès la phase de conception, le volet « évaluation » du projet doit être élaboré par le porteur de projet et intégré dans sa présentation initiale.

Cette évaluation devra permettre de vérifier en quoi les objectifs auront été atteints, l'impact social de l'action sur les populations bénéficiaires, et/ou les conditions de mise en œuvre.

Pour les projets renouvelés ayant déjà bénéficié d'un soutien dans le cadre du Plan Dynamique Espoir Banlieues, une rencontre-bilan sera organisée les 16 ou 17 janvier 2014 selon disponibilités.

VALORISATION DES PROJETS

Afin de valoriser les projets réalisés, un temps fort réunissant les partenaires pourra être organisé en présence des médias. Les candidats dont les projets sont retenus doivent faire apparaître sur tous les supports de communication : le logo de la DRAC de Haute-Normandie accompagnés de la mention : « Pour une dynamique culturelle dans les quartiers »



PROCESSUS DE SELECTION

Le pilotage de l'appel à projets « Pour une dynamique culturelle dans les quartiers » est assuré par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute-Normandie.

Contacts :

DRAC de Haute-Normandie
Préfecture de Région
7 Place de la Madeleine
76 172 Rouen Cedex 1

Elizabeth LADRAT Conseillère pour l'action culturelle et l'éducation artistique

Damien Euchi, référent pour le département de l'Eure
damien.euchi@culture.gouv.fr
06-48-54-39-53

Paul Gernigon, référent pour le département de la Seine-Maritime
paul.gernigon@culture.gouv.fr
06-76-01-91-31

Une commission de sélection des projets sera réunie courant février 2014. Elle associera les délégués du Préfet en charge de la politique de la ville, les Directions départementales de la cohésion sociale et des structures culturelles labellisées.

La date de retour des dossiers est fixée au 31 janvier 2014.

Les dossiers seront adressés idéalement par courrier électronique aux deux adresses ci-dessus.

FICHE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET

Appel à projets
« Pour une dynamique culturelle dans les quartiers »
Direction Régionale des affaires Culturelles
de Haute-Normandie
À retourner impérativement par courriel
et à joindre au dossier

LISTE DES PIECES DU DOSSIER

- Fiche de présentation synthétique (modèle joint)
- Dossier de présentation du projet
 - Budget prévisionnel de l'association
 - Budget prévisionnel de l'action
 - Fiche(s) d'évaluation pour un projet soutenu en 2012 et/ou en 2013 dans le cadre de l'appel à projets

Intitulé du projet :		
Bénéficiaire : Raison sociale : Adresse : tél : site internet et adresse électronique :		
Statut juridique du bénéficiaire :		
Objet social de la structure :		
SUBVENTION DEMANDÉE :	Budget prévisionnel 2014 de l'action (à joindre en annexe) :	Budget prévisionnel 2014 de la structure (à joindre en annexe) :

Projet déjà soutenu en 2012 : OUI NON

Projet déjà soutenu en 2013 : OUI NON

Territoire(s) et quartiers concernés, en distinguant les quartiers prioritaires(*) :

(*) **Département de l'Eure :** Evreux (La Madeleine), Val de Reuil (Germe de ville), Vernon (Valmeux).

Département de Seine-Maritime : Canteleu (Cité Rose, Cité Verte), Le Havre (Caucriaucville, Mont Gaillard, La Forêt Bois de Bléville, Mare Rouge), Rouen (Les Sapins, Châtelet, La Lombardie, La Grand'Mare), Saint-Etienne-du-Rouvray (Cité du Château Blanc), Elbeuf (Le Puchot, Mesliers, Mont Duve), Cléon (Les Fleurs, Lacroix, Les Feugrais).

de ceux qui ne le sont pas :

Contenu du projet, stratégie d'actions et modalités opérationnelles (environ 20 lignes) :

Date et durée de mise en œuvre :

Intervenants (effectif, qualification) :

Public ciblé (type, nombre, âge) :

Partenaires opérationnels (préciser le mode de partenariats : co-portage, mobilisation des

publics, prêt de matériel ou d'espaces...) :

Partenaires financiers :

Diagnostic, objectifs et résultats attendus (problématique, enjeux, données, chiffres...environ 20 lignes) :

Modalités d'évaluation (indicateurs et méthode prévus) :

Récapitulatif budgétaire :

Budget total de l'action :	Subvention demandée :	Autres partenaires financiers :

Antériorité du soutien du ministère de la Culture et de la Communication	
Dans le cadre de l'appel à projets	Hors appel à projets
2013 :	2013 :
2012 :	2012 :
2011 :	2011 :
2010 :	2010 :
2009 :	2009 :

-
FICHE D'EVALUATION SYNTHETIQUE DU PROJET soutenu en 2012 et/ou en 2013
-
Appel à projets régional 2014 « Pour une dynamique culturelle dans les quartiers » Direction Régionale des Affaires Culturelles de Haute- Normandie <i>À retourner impérativement par courriel et joindre au dossier de présentation du projet 2014</i>

Intitulé du projet :	
Bénéficiaire :	Subvention octroyée en 2012 :

	Subvention octroyée en 2013 :
--	--------------------------------------

Territoire(s) et/ou quartiers effectivement concernés, en distinguant ceux qui sont en DEB de ceux qui ne le sont pas :

Résumé du projet réalisé (déroulement et spécificité du projet. Environ 10 lignes) :

Date et durée de mise en œuvre :

Intervenants (effectif, qualification) :

Public ciblé (type, nombre, âge) :

Public touché (type, nombre, âge) :

Partenaires opérationnels effectifs (préciser le mode de partenariat mis en place) :

Partenaires financiers effectifs :

Au vu des objectifs, résultats obtenus (indicateurs quantitatifs et qualitatifs) :

Difficultés rencontrées :

Bilan budgétaire synthétique du projet soutenu en 2012 et/ou en 2013 (joindre impérativement le budget réalisé détaillé) :